



Département des Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

**Contrat de concession de service public
pour la gestion des Accueils collectifs de mineurs**

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Procès-verbal de la Commission de délégation des services publics

**Ouverture des plis, examen des candidatures
et
choix des candidats admis à présenter une offre**

Collectivité ou établissement concerné :

Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

Objet de la consultation :

Contrat de concession de service public pour la gestion des Accueils collectifs de mineurs sur le territoire de PAA, dans le respect de la procédure décrite par les articles L 1411-1 à 1411-19 du Code général des Collectivités Territoriales et soumis aux dispositions du Code de la Commande publique.

Date de parution de l'avis d'appel public à candidatures

- Publication dans journal d'annonces légales : BOAMP en date du 26 janvier 2021 (réf : 21-11808)

Date limite de réception des candidatures : Vendredi 12 mars 2021 avant 16h00

L'an deux mille vingt et un, le 29 du mois de mars la commission de Délégation de Service Public désignée par le conseil d'agglomération s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances à 10h00 sous la présidence de Monsieur **BONDIL Marc**, 6^{ème} vice-Président de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20220209-75_09022022

A - Composition de la commission

Membres à voix délibératives : Titulaires

Nom – Prénom	Présent	Absent ou Excusé
Marc Bondil 6ème Vice-Président de PAA et Président de la Commission	X	
René Villard 2ème Vice-Président de PAA		X
Denis Baille 9ème Vice-Président de PAA	X	
Patrick Vivos 14ème Vice-Président de PAA	X	
Claudel Segond Conseiller Communautaire de PAA	X	
Georges Pereira 8ème Vice-Président de PAA		X (Excusé)

Le quorum requis pour que la commission délibère valablement, c'est à dire que le nombre minimum de présents soit égal à plus de la moitié des membres ayant voix délibérative, est atteint.

Membres à voix consultatives :

Conformément aux dispositions prévues à l'article 1411-5 du CGCT, le Président de la CDSP n'a pas souhaité inviter le comptable de la collectivité ni le représentant du ministre chargé de la concurrence à participer à la commission en tant que membres avec voix consultative. Il a, en revanche, désigné, en raison de leur compétence dans la matière objet du contrat, les personnes listées ci-après :

Nom – Prénom	Qualité	Présent	Absent ou Excusé
M. Chauvin Jérôme	Consultant/assistant de la collectivité en charge du suivi technique de la procédure	X	
Mme Espitallier Mireille	Directrice des Finances et de la commande publique de PAA	X	
M. Meynier Mathias	Service de la commande publique	X	
Mme Favier Viviane	Responsable du service Petite enfance de PAA	X	

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

B - Réception des candidatures

Nombre de candidatures reçues :

Trois réponses relatives à la présente consultation ont été déposées dans les délais fixés par l'avis d'appel à candidature par les sociétés suivantes.

- ✓ **IFAC** – 23 rue de la République – 13002 Marseille
- ✓ **Léo Lagrange Méditerranée** – 67 La Canebière – 13001 Marseille
- ✓ **Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud** – 7 rue Mesplé – 31100 Toulouse

Contenu des dossiers de candidatures :

Raison sociale du candidat	Lettre de candidature	Pièces justificatives prévues par l'arrêté du 22/03/2019	Références	Déclarations sur l'honneur	Garanties professionnelles et financières, aptitude à assurer la continuité du service public	Chiffres d'affaires et bilan	Admis
IFAC	X		X	X	X	X	Oui
Léo Lagrange	X		X	X	X	X	Oui
Loisirs Education	X		X	X	X	X	Oui

C - Analyse des pièces des candidatures

C1 - IFAC

- Les pièces fournies par le candidat sont listées ci-après :
 - ✓ Lettre de candidature – DC1
 - ✓ Déclaration du candidat individuel – DC2
 - ✓ Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
 - ✓ Habilitation du mandataire par ces cotraitants
 - ✓ Attestation sur l'honneur certifiant le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
 - ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle
 - ✓ Note de présentation du candidat
- L'ensemble des pièces demandées est fourni dans le dossier de candidature et il n'est pas constaté d'irrégularités par rapport aux dispositions réglementaires et légales applicables au statut du candidat ou à ses obligations en matières sociales et fiscales.
- Le candidat offre des garanties financières et professionnelles suffisantes au regard notamment :
 - ✓ Références du candidat dans le domaine d'activité faisant l'objet de la concession
 - ✓ Moyens humains et techniques
 - ✓ Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires
 - ✓ Comptes de résultat et bilans des trois derniers exercices

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

- Le candidat justifie d'une expérience avérée dans le domaine objet de la concession. Il gère actuellement 400 sites d'animation (chiffre extrait du rapport d'activité 2019) dont :
 - L'accueil Collectif de Mineur de Châteauneuf Le Rouge (13)
 - L'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire de Peynier (13)
 - L'accueil de loisirs de Crissey (71)
 - L'accueil de loisirs de Le Fontanil Cornillon (38)
 - L'accueil de loisirs de Perrigny-lès-Dijon (21)
 - L'accueil de loisirs péri et extrascolaire de Thonon-les-Bains (74).

exploités dans le cadre de contrats de délégation de service public.

En conclusion, les éléments fournis au stade de la candidature attestent des aptitudes de la société IFAC à exécuter la délégation dans le respect des objectifs fixés, assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

C2 : Léo Lagrange

- Les pièces fournies par le candidat sont listées ci-après :
 - ✓ Lettre de candidature – DC1
 - ✓ Déclaration du candidat individuel – DC2
 - ✓ Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
 - ✓ Habilitation du mandataire par ces cotraitants
 - ✓ Attestation sur l'honneur certifiant le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
 - ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle
 - ✓ Note de présentation du candidat
- L'ensemble des pièces demandées est fourni dans le dossier de candidature et il n'est pas constaté d'irrégularités par rapport aux dispositions règlementaires et légales applicables au statut du candidat ou à ses obligations en matières sociales et fiscales.
- Le candidat offre des garanties financières et professionnelles suffisantes au regard notamment :
 - ✓ Références du candidat dans le domaine d'activité faisant l'objet de la concession
 - ✓ Moyens humains et techniques
 - ✓ Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires
 - ✓ Comptes de résultat et bilans des trois derniers exercices
- Le candidat justifie d'une expérience avérée dans le domaine objet de la concession. Il gère actuellement 23 Accueils Collectifs de Mineurs dont en région Provence Alpes Côte d'Azur :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Digne-les-Bains (04) ▪ Aiglun (04) ▪ L'Escale (04) ▪ Moustiers-Sainte-Marie (04) ▪ Estoublon (04) ▪ Reillanne (04) ▪ Belcodène (13) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Bouilladisse (13) ▪ Marseille (13) ▪ Vitrolles (13) ▪ Carry-le-Rouet (13) ▪ Saint-Zacharie (83) ▪ Plan d'Aups Sainte-Baume (83)
---	---

En conclusion, les éléments fournis au stade de la candidature attestent des aptitudes de la société Léo Lagrange Méditerranée à exécuter la délégation dans le respect des objectifs fixés, assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

C3 : Loisirs Education

- Les pièces fournies par le candidat sont listées ci-après :
 - ✓ Lettre de candidature – DC1
 - ✓ Déclaration du candidat individuel – DC2
 - ✓ Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
 - ✓ Habilitation du mandataire par ces cotraitants
 - ✓ Attestation sur l'honneur certifiant le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
 - ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle
 - ✓ Note de présentation du candidat
- L'ensemble des pièces demandées est fourni dans le dossier de candidature et il n'est pas constaté d'irrégularités par rapport aux dispositions réglementaires et légales applicables au statut du candidat ou à ses obligations en matières sociales et fiscales.
- Le candidat offre des garanties financières et professionnelles suffisantes au regard notamment :
 - ✓ Références du candidat dans le domaine d'activité faisant l'objet de la concession
 - ✓ Moyens humains et techniques
 - ✓ Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires
 - ✓ Comptes de résultat et bilans des trois derniers exercices
- Le candidat justifie d'une expérience avérée dans le domaine objet de la concession. Il gère actuellement 64 établissements (chiffre extrait du rapport d'activité 2019) parmi lesquels en région Provence Alpes Côte d'Azur :
 - Coudoux (13)
 - Le Puy Sainte Réparate (13)

La plupart des établissements exploités étant localisés dans le quart sud-ouest de la France.

En conclusion, les éléments fournis au stade de la candidature attestent des aptitudes de la société Loisirs Education à exécuter la délégation dans le respect des objectifs fixés, assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

D - Liste des candidats admis à déposer une offre

La commission, au regard de l'ensemble des éléments précités au C, décide d'admettre, à l'unanimité des membres présents, la candidature des sociétés suivantes :

- ✓ IFAC – 23 rue de la République – 13002 Marseille
- ✓ Léo Lagrange Méditerranée – 67 La Canebière – 13001 Marseille
- ✓ Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud – 7 rue Mesplé – 31100 Toulouse

Ces derniers seront informés de l'admission de leur candidature et invités à déposer une offre dans les conditions définies par le Code de la Commande Publique.

E - Avis des membres à voix consultative

Néant

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

F - Ouverture des offres

La consultation prévoyant une remise simultanée des candidatures et des offres, la commission procède à l'ouverture des plis des propositions des candidats admis listés précédemment :

Contenu des dossiers d'offres :

Raison sociale du candidat	Attestation visite obligatoire	Mémoire technique et financier	Admis
IFAC	X	X	Oui
Léo Lagrange	X	X	Oui
Loisirs Education	X	X	Oui

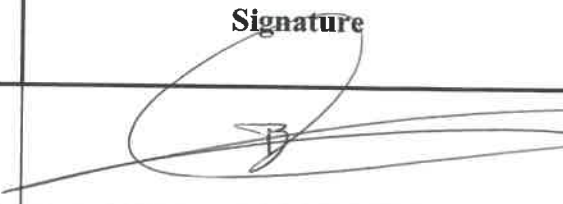



REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

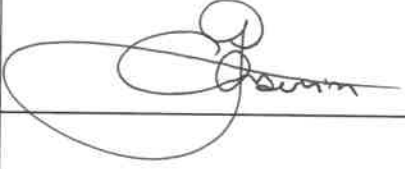



Application agréée E-legalite.com

G - SIGNATURES

Membres titulaires à voix délibératives :

NOM – PRENOM	Signature
* Marc BONDIL 6 ^{ème} Vice-Président de PAA et Président de la Commission	
* René VILLARD 2 ^{ème} Vice-Président de PAA	Absent
* Denis BAILLE 9 ^{ème} Vice-Président de PAA	
* Patrick VIVOS 14 ^{ème} Vice-Président de PAA	
* Claudel SEGOND Conseiller Communautaire de PAA	

Membres à voix consultatives :

NOM - PRENOM	SIGNATURE
M. CHAUVIN Jérôme	
Me. ESPITALIER Mireille	
M. MEYNIER Mathias	
Me FAVIER Viviane	

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com